

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	9	3	12

Date de la convocation  
**7 novembre 2025**

**Séance du 10 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix du mois de novembre, à 19h45,  
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Sandrine BALLANDRIN.

Excusés : Catherine THOINON (pouvoir à Virginie BACLET), Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT (pouvoir à François CAROBBIO), Maxime SABRAN (pouvoir à Alain SICARD).

Absents : Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

**N° de l'acte : DEL.2025.11.10.10**

**OBJET** : Déclaration de sous-traitance de l'entreprise SAUR au profit de SAS ECS CONCEPT dans le cadre du marché de travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de Thol.

Monsieur le Maire rappelle les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration à Thol sont en cours. Les travaux ont été confiés au Groupement SAUR / BTP CHARVET / ACEA, qui propose de faire appel à un sous-traitant pour effectuer la fabrication et l'installation du clarificateur, le transport et la pose du dessableur - déshuileur pour un montant de 36 792,28 € HT (TVA due par le titulaire).

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la proposition de sous-traitance du Groupement SAUR / BTP CHARVET / ACEA pour l'intervention de SAS ECS CONCEPT pour la fabrication et l'installation du clarificateur, le transport et la pose du dessableur - déshuileur dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration à Thol, pour un montant de 36 792,28 € HT (TVA due par le titulaire).
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Thierry DUPUIS

